

Naah Nkomo Adolphe



Ampliations :
- ARMP ;
- CIPM.

Yaoundé, le 01 JUIL 2026

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée, partout où besoin sera. /-

Article 2 : Le Directeur Général de La société NOKENZ CONSULTING SARL est invité à se présenter au Service des Marchés de la Caisse Autonome d'Amortissement, au niveau -1 de son immeuble siège, sis au Boulevard du 20 Mai à Yaoundé, pour la suite de la procédure y relative.

Article 1^{er} : La société NOKENZ CONSULTING SARL, BP. :1494, Yaoundé - Cameroun, Tel : (237) 6 75 55 55 40, est adjudicataire du Marché consécutif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°26-00126/AONO/CAA/CIPM/2026 du 23 avril 2026 relatif à la fourniture du matériel informatique à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), pour un montant de quarante-trois millions six cent soixante-quinze mille trois cent treize (43 675 313) Francs CFA Toutes Taxes comprises et un délai d'exécution de quatre-vingt-dix (90) jours.

DÉCIDE :

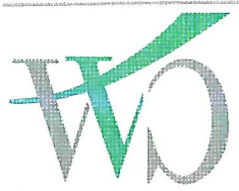
Considérant les nécessités de service.

- Vu la loi n°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant statut général des Etablissements publics ;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence de de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques du Cameroun ;
- Vu le décret n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu le décret n° 85/1176 du 28 Août 1985 Créant et organisant la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2019/033 du 24 Janvier 2019 portant réorganisation de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Vu le décret n° 2023/045 du 30 janvier 2023 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°26-00126/AONO/CAA/CIPM/2026 du 23 avril 2026 relatif à la fourniture du matériel informatique à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ;

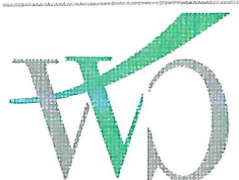
Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement,

DÉCISION N° 26-00297 /D/CAA/DG/DAG/SDAAB/SM/ABJ DU 01 JUIL 2026
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONSÉCUTIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°26-00126/AONO/CAA/CIPM/2026 DU 23 AVRIL 2026 RELATIF À LA FOURNITURE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE À LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT (CAA).

CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT DU CAMEROUN



Naah Nkomo Adolphe

CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT DU CAMEROUN

DÉCISION N° 26-00297 /D/CA/DG/DAG/SDAAB/SM/ABJ DU 01 JUIL 2026

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONSÉCUTIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°26-00126/AONO/CAA/CIPM/2026 DU 23 AVRIL 2026 RELATIF À LA FOURNITURE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE À LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT (CAA).

Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement,

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant statut général des Etablissements publics ;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence de de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques du Cameroun ;
- Vu le décret n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu le décret n° 85/1176 du 28 Août 1985 Créant et organisant la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2019/033 du 24 Janvier 2019 portant réorganisation de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Vu le décret n° 2023/045 du 30 janvier 2023 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°26-00126/AONO/CAA/CIPM/2026 du 23 avril 2026 relatif à la fourniture du matériel informatique à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ;

Considérant les nécessités de service.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La société **NOKENZ CONSULTING SARL, BP. :1494, Yaoundé –Cameroun, Tel : (237) 6 75 55 55 40**, est adjudicataire du Marché consécutif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°26-00126/AONO/CAA/CIPM/2026 du 23 avril 2026 relatif à la fourniture du matériel informatique à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), pour un montant de **quarante-trois millions six cent soixante-quinze mille trois cent treize (43 675 313) Francs CFA Toutes Taxes Comprises** et un délai d'exécution de **quatre-vingt-dix (90) jours**.

Article 2 : Le Directeur Général de La société **NOKENZ CONSULTING SARL** est invité à se présenter au Service des Marchés de la Caisse Autonome d'Amortissement, au niveau -1 de son immeuble siège, sis au Boulevard du 20 Mai à Yaoundé, pour la suite de la procédure y relative.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée, partout où besoin sera. /-.

Yaoundé, le **01 JUIL 2026**

Ampliations :
- ARMP ;
- CIPM.



Handwritten signature and name: Nock Nkango Adolphe